

## 46e session du Conseil des droits l'homme : intervention sur le Guatemala

Date : 28 mars 2021



### Les impacts de la crise

-Le système pénitentiaire a suspendu les visites personnelles dans les centres de détention depuis le 16 mars 2020 pour éviter la contagion dans des lieux de détention déjà saturés. Il en résulte que les services sociaux, les programmes parentaux et la formation professionnelle offerts aux enfants et adolescents détenus ont été gravement touchés. Les enfants détenus ne peuvent pas partir et n'ont pas eu d'autres moyens de communication pour rester en contact avec leur famille. Au Guatemala, le système pénitentiaire est surpeuplé à 270% et certaines prisons fonctionnent jusqu'à 10 fois leur capacité. La pandémie du Covid-19 a exacerbé les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux et les institutions travaillant avec les enfants et les adolescents incarcérés.

-La situation de plus de 10,5 millions de personnes qui vivaient déjà dans la pauvreté avant la crise s'est aggravée. Malgré les efforts du gouvernement, par le biais entre autre du programme *Family Bonus*, de nombreuses limites ont été décelées dans l'identification des bénéficiaires, en raison notamment de l'absence d'un registre consolidé des personnes en situation de vulnérabilité.

-Les enfants et les adolescents se sont heurtés à des obstacles supplémentaires pour accéder à l'éducation en raison de la pandémie. Les programmes éducatifs en ligne et télévisés n'étaient pas accessibles à tous. 30% des foyers du pays ne disposent pas de télévision et 83% n'ont pas accès à Internet.

Le BICE et ses organisations membres du Guatemala se sont dits préoccupés par la lenteur de la procédure judiciaire dans le cadre de l'incendie du foyer Hogar Virgen de la Asunción en 2017. 41 filles étaient décédées et les 15 survivantes ont été confrontées à des retards et des obstacles importants pour accéder à la pension qui leur a été accordée par le Congrès en 2018.

## **Les recommandations du BICE et de ses partenaires locaux**

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Effectuer périodiquement des tests de dépistage de la Covid-19 dans les centres de détention pour enfants et adolescents afin de prendre les mesures appropriées en cas de résultats positifs.
- Libérer les enfants et adolescents emprisonnés qui ont commis des délits mineurs.
- Garantir que les activités sociales, médicales, psychologiques, parentales et de formation dans les lieux de détention et d'accompagnement sont dûment menées, dans le respect des mesures de distanciation sociale.
- Accélérer les procédures judiciaires dans le cas du Hogar Virgen de la Asunción et octroyer sans plus tarder la pension attribuée en 2018 aux survivantes.
- Mieux se remettre de la Covid-19 avec des plans spécifiques à long terme pour éliminer la violence contre les enfants à l'école, dans la famille, dans les lieux de détention, et dans d'autres contextes.